

## Rapport certification complémentaire théâtre

Session 2019

Académie de Bordeaux

### Membres du jury :

Dominique Cazala, professeure en option théâtre

Pierre Katuszewski, maitre de conférences en études théâtrales

Marie-Pierre Mano, professeure en option théâtre

Olivier Massé IA IPR chargé de l'enseignement du théâtre

### Candidats :

Inscrits : 13

Présents : 11

Admis : 7

### Texte de référence :

B.O n° 39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>.

Outre les modalités d'obtention, cette note de service précise clairement l'objectif de la certification complémentaire : constituer un vivier d'enseignants possédant la capacité d'enseigner dans un cursus théâtral afin de renouveler, lorsqu'il y a besoin, les professeurs qui en ont la charge (la certification complémentaire est obligatoire pour les enseignements de l'enseignement de spécialité).

### Se préparer en fonction de sa situation :

Les candidats enseignent soit au collège, soit au lycée : quelle que soit la situation d'enseignement des candidats, il s'agit de dégager les points forts de leurs expériences, les enjeux de l'enseignement du théâtre, mais aussi de relever les difficultés, aussi bien pédagogiques qu'institutionnelles.

S'il n'existe pas de programme propre à la certification et si le jury ne peut exiger de la part du candidat des connaissances exhaustives du théâtre, une solide préparation théorique et pédagogique est nécessaire.

La certification vise clairement l'enseignement au lycée (un enseignement d'une discipline propre, en spécialité comme en option), il n'y a cependant pas de situation rétrograde : quel que soit le niveau d'enseignement où le candidat se trouve, c'est à lui à en dégager les points forts, les enjeux, sans chercher à en masquer les difficultés.

Si on ne peut exiger de tout savoir, se présenter sans préparation théorique et pédagogique sérieuse paraît trop aventureux.

### Le rapport :

Il est indiqué aux candidats qu'ils doivent « remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées », précisant leurs titres, diplômes, formations et expériences d'enseignement. Ce rapport, s'il n'est pas soumis à notation, présente la candidature aux yeux du jury qui peut, à l'occasion des échanges, revenir sur certains de ses éléments pour un meilleur éclairage. Bien souvent, le rapport a paru sérieux, bien pensé, fondé sur une expérience réelle. Le choix des activités, leur présentation, tant en ce qui concerne le niveau théorique que les expériences professionnelles, personnelles et pédagogiques, révèlent un engagement précieux, mais aussi une pensée réflexive sur ces expériences. Si l'on apprécie une pensée ouverte, il convient, cependant, de se montrer précis, concis, et sincère : le flou, le lyrisme, l'anecdotique n'y ont pas forcément leur place.

### L'épreuve

#### L'exposé :

Pendant dix minutes au maximum, il s'agit de se présenter et de se positionner. La tentation de reprendre le rapport est grande. S'il n'y a pas d'interdit, on ne peut que conseiller une présentation dynamique, qui fasse état d'un engagement et d'une réflexion ouverte. D'une part, le temps passé depuis la composition du rapport a pu permettre d'en reprendre les éléments, de les examiner sous un autre angle, d'en apporter de nouveaux. D'autre part, il s'agit de convaincre le jury d'un intérêt, de connaissances, d'une expérience, et de compétences professionnelles, avec présence et naturel.

### L'entretien :

D'une durée de vingt minutes maximum, les échanges avec le jury constituent une épreuve toute autre. En effet, en lien avec le domaine d'expertise concerné et ses objectifs pédagogiques, les questions peuvent inviter à explorer les champs les plus divers. Rappelons ici un extrait des instructions officielles :

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré. »

Dans le temps imparti, le rythme des échanges peut apparaître soutenu. Les candidats doivent donc s'aviser d'effectuer des réponses précises, concises, qui répondent sincèrement et directement aux questions posées.

Des connaissances théoriques entretenues, une réflexion sur son parcours et ses pratiques, ses fréquentations de spectacles, un engagement pédagogique sincère, une juste appréhension du partenariat sont des éléments clés pour assurer la réussite à cet examen dans le domaine du théâtre.